

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource: Mike Comeau, (506) 453-7142	Permis d'électricien de classe 3 <i>Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques</i> Règlement 84-165, alinéa 23(2)a)
Droit actuel : 40 \$ Droit proposé : 50 \$ En vigueur : le 1 ^{er} avril 2011	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 119 000 \$ Changement des recettes annuelles : 24 000 \$
Observations : Ce droit vise à récupérer les coûts associés à la délivrance des permis.	